Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 22 février 2021

Le conseil municipal s'est réuni le lundi 22 février 2021 à 20 h 30, à la salle du conseil, sous la présidence de M. DAMERVAL Georget, maire. Monsieur Pierre PEIFFER était excusé. Monsieur Régis COLSON a accepté la fonction de secrétaire de séance. Mesdames Nathalie TOURNIER et Danielle DURAND, secrétaires, assistaient à la réunion.

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 25 janvier 2021 :

Monsieur le Maire demande aux conseillers présents s'ils ont bien reçu le compte-rendu ; celuici, ne soulevant aucune remarque, est approuvé à l'unanimité.

Présentation de l'Association InSITE par Mme Camille PLAGNARD :

Monsieur DAMERVAL informe le conseil municipal qu'il a demandé à Mme Camille PLAGNARD de venir présenter l'association InSITE pour laquelle elle est créatrice d'engagement.

Cette association loi 1901 et en lien avec UNICITÉ, a été créée il y a 2 ans ½ et intervient dans le département depuis septembre 2020. Cette association a pour but de participer au développement local des mondes ruraux, en accompagnant les acteurs du territoire et en proposant l'accueil de jeunes volontaires en Services Civique pour une durée de 6 mois. Ces volontaires vivent pendant la durée de leur mission dans la commune d'accueil et se mettent au service des dynamiques locales pour répondre aux besoins identifiés lors du diagnostic commun. Le travail collectif et en partenariat est au cœur du projet associatif d'InSite, qui n'agit jamais seul sur le territoire. Pour la commune de Brousse le Château, l'idée est de faire appel à deux jeunes volontaires pour une durée de 6 mois. Ils seront chargés au château de l'accueil des visiteurs, des visites guidées, d'un projet de création de visite numérique, de petits travaux et des évènements au château mais aussi dans le village. L'indemnisation des jeunes sera de 470€ et s'effectuera directement par l'Etat. La commune quant à elle doit être en capacité de fournir le logement. InSite assure pour sa part la partie formation et le suivi de volontaires. Monsieur le Maire demandent aux membres du conseil de se prononcer suite à la présentation du projet. Après avoir délibéré : accord à l'unanimité.

- Délibération pour création d'un emploi à temps partiel pour 9 mois :

Monsieur le maire rappelle qu'Audrey Bousquet, en CDI de droit public, assurait l'entretien du château, des toilettes publiques du bourg et le ménage des locaux communaux. Cette dernière a donné sa démission au 15 mars 2021.

Il indique qu'il lui semble judicieux d'orienter le recrutement vers un seul agent qui assurerait l'accueil au château les lundis et mardis (pendant la saison) et le ménage : locaux communaux + château + toilettes publiques ; cet agent serait recruté en CDD pour une période de 9 mois avec un salaire annualisé sur la période.

Cette proposition est validée à l'unanimité, une délibération sera prise pour cette création d'emploi.

- <u>Délibération pour adhésion au service de remplacement du Centre de Gestion de la FPT :</u>

Monsieur le Maire indique aux membres présents, que dans l'attente de pourvoir au remplacement de Danielle, la commune à la possibilité d'adhérer au service de remplacement du centre de gestion.

A l'unanimité cette proposition est adoptée ; une délibération sera prise en ce sens, une convention sera signée par les deux parties.

Délibération pour ventilation des écritures comptables la Maison Poujol :

Monsieur le Maire indique que la délibération prise précédemment doit être annulée. En effet, les dépenses doivent être proratisées en fonction de leur affectation ; toutes celles qui sont afférentes à la partie "bureau" doivent être imputées au compte 21318 et non au 2132, compte réservé aux bâtiments proposés à la location. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette régularisation.

- Cession du délaissé RD 902 au SIAEP :

Monsieur le Maire indique au conseil que ce délaissé avait été cédé à la commune par le Département. Cette même partie doit être cédée au SIAEP par la commune.

Une délibération sera prise pour cette cession, lorsque le numéro de parcelle et la surface définitive seront communiqués par les services fiscaux. Cette cession aura lieu pour 1 € symbolique. Accord à l'unanimité.

Point sur l'assainissement et les travaux de la salle polyvalente :

Assainissement: Monsieur le Maire indique que quasiment toutes les habitations ont été visitées et en profite pour remercier Claudine, Sarah et Philippe qui ont accompagné M. Grasset du bureau d'études.

Il précise qu'il existe deux points noirs : la salle polyvalente et le bâtiment mairie.

Travaux salle polyvalente: pas d'avancée à ce jour.

- Information sur une action en lien avec les plus beaux villages :

Monsieur DAMERVAL indique qu'il souhaiterait que la commune participe à l'organisation de la "nuit romantique" le 26 juin prochain dans le cadre des Plus Beaux Villages. Cette manifestation est proposée au-delà des frontières nationales. Elle pourrait s'organiser en partenariat avec l'hôtel restaurant et en sollicitant les associations locales, des producteurs locaux etc...

Après un tour de table pour recueillir les avis, tous favorables, une commission d'organisation est constituée : Kévin Pagès, Sarah Sénégas, Johanna Coolen, Aline Matet, Claudine Fabre, Stéphanie Reynès et M. Damerval : une réunion sera organisée très prochainement.

- Réflexion sur le projet de fleurissement du village ou des façades :

Ce projet avait déjà été évoqué lors de la précédente réunion et avait recueilli l'aval des membres présents. Pour la première année, la mise en place de ce projet ne se ferait qu'au niveau communal et serait étendu au bourg et aux hameaux de la commune (inscription préalable). Quatre volontaires membres de la commission en charge de sa mise en place : Stéphanie Reynès, Jérôme Raoul, Pierre Peiffer et Georget Damerval.

Questions diverses:

Ont été abordés différents points :

- Sentiers randonnée : l'action portée par la communauté de Communes avec comme référent M. Daniel Auriol qui doit se déplacer sur le territoire de la commune le 23 février avec M. Régis Colson.
- Fibre : maintien de la position : refus de l'entreprise de fixer les câbles sur les poteaux ENEDIS ce qui entraîne une pollution visuelle.
- Une réunion du SIVOM a eu lieu le 19 février : les demandes d'aides pour les différents projets portés par la commune ont été acceptées : logements, ruine, assainissement.
- Info du PNRGC pour des projets de photovoltaïque : voir pour toiture du hangar de la CUMA à St Martin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15

Le Maire, Georget DAMERVAL